

Quelles nouvelles priorités françaises pour l'environnement en Méditerranée ?

Résumé : Comme nous l'avons vu dans un précédent article, la Méditerranée occidentale va mieux dans de nombreux domaines. Les actions entreprises à partir des années 70 ont porté leurs fruits même si les efforts ne doivent pas se relâcher.

Mais, depuis, de nouveaux défis environnementaux sont passés au premier plan ou sont apparus. Le combat environnemental se poursuit. Mais, pour qu'il soit efficace, il faut concentrer nos efforts sur les bonnes priorités écologiques. A la veille de la conférence Océan des Nations unies qui se déroulera du 9 au 13 juin 2025 à Nice, il est indispensable que la France hiérarchise ses nouvelles priorités environnementales pour la Méditerranée afin d'en améliorer encore l'état écologique et la rendre encore plus résiliente.

Protection des coralligènes, prise en considération de la biodiversité ordinaire, suivi et contrôle de la pression des espèces invasives les plus menaçantes, redéfinition des aires marines protégées et reconstitution des stocks de poisson sont les grandes priorités des prochaines années.

Introduction

Comme cela a été décrit dans un article précédent, la Méditerranée revient de loin grâce à des mesures de protection adoptées dès les années soixante-dix et qui ont permis une nette amélioration de l'état écologique de cette mer, au moins pour les côtes françaises et européennes.

Sans relâcher nos efforts sur ces mesures de protection déjà adoptées, il est nécessaire désormais de relancer une nouvelle dynamique autour d'objectifs communs aux acteurs de la protection de l'environnement en Méditerranée. Le sommet mondial des Océans de Nice (juin 2025) est l'occasion de « revisiter » notre politique environnementale en mer et d'identifier les nouveaux grands enjeux auxquels il faut désormais avoir le courage de s'attaquer.

C'est ce travail qui a été réalisé à l'occasion du colloque « *Nouveaux enjeux de protection de l'environnement en Méditerranée dans la perspective de l'UNOC3* » (18 avril 2025 – Marseille). Cinq grandes priorités ont été identifiées par la communauté des acteurs opérationnels, des scientifiques et des ingénieurs de l'environnement qui ont préparé et sont intervenus dans cet événement. Ces cinq nouvelles grandes priorités sont : la conservation des habitats clés comme le coralligène, la reconnaissance de la biodiversité ordinaire, la lutte contre prolifération de certaines espèces invasives, la portée réelle des aires marines protégées et la régulation des activités de pêche en Méditerranée.

Bien évidemment d'autres atteintes à l'environnement existent et ont été identifiées (pollution par les plastiques, contaminants chimiques, pollution sonore ou lumineuse...). Mais, si elles ne figurent pas dans cette liste, c'est parce que, soit la politique de lutte se situe à un niveau supérieur aux décideurs locaux, soit que les données scientifiques ne sont pas encore assez étayées.

Première priorité : La protection des coralligènes, nouvel enjeu des fonds marins côtiers

Habitat emblématique de la Méditerranée mais encore méconnu, le coralligène est une structure biologique bâtie au fil des siècles par des algues calcaires. Cette bioconstruction en trois dimensions héberge une biodiversité remarquable et joue un rôle essentiel dans la régulation écologique, la production d'oxygène, le stockage du carbone et le soutien aux pêcheries artisanales. On le retrouve

sous forme de falaises verticales ou de plateaux massifs, offrant des refuges à de nombreuses espèces marines. La superficie du coralligène dans les fonds de la Méditerranée française ne représente que 5000 hectares avec une répartition approximative de près de 50% en Corse, les deux autres quarts étant répartis équitablement entre les régions PACA et en Occitanie.

Malgré sa reconnaissance comme habitat d'intérêt communautaire par l'Union européenne, le coralligène est menacé. Son état écologique se dégrade rapidement : en quatre ans, sur les 38 masses d'eau étudiées, seulement 14 sont en bon état, avec une perte de 50% des masses en bon état depuis 2020. Parmi les menaces majeures figurent le réchauffement climatique (augmentation des températures, apparition d'algues de chaleur) qui favorise la mortalité des espèces fixées mais aussi la sédimentation de ces structures vivantes liée à l'érosion, aux travaux côtiers et à la gestion artificielle des plages (sable de carrière produisant des boues). Les engins de pêche perdus, les ancrages et les dépôts de filets abîmés aggravent encore cette pression. Ainsi, chaque année, près de 50 hectares sont impactés par les ancres, mettant en péril l'intégrité de ces écosystèmes fragiles.

Les mesures concrètes pour endiguer cette régression sont les suivantes : réguler la pêche (notamment la pêche récréative) sur ces habitats, rendre obligatoire la déclaration et le retrait des filets perdus (imaginer un dispositif financier encourageant à la déclaration) et interdire l'ancrage sur les zones à haute valeur écologique.

Deuxième priorité : la prise en considération de la biodiversité ordinaire

La protection de la biodiversité marine a longtemps ciblé les espèces les plus visibles ou les plus charismatiques, telles que le mérou, le corb ou les grandes nacres. Mais cette focalisation a eu pour inconvénient d'occulter l'importance écologique de la biodiversité dite « ordinaire », constituée d'espèces moins spectaculaires mais essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes. C'est cette biodiversité discrète, souvent ignorée, qui forme l'ossature des réseaux trophiques et conditionne la résilience des milieux.

La biodiversité dite « ordinaire », bien qu'omniprésente dans les espaces de vie, souffre d'un déficit de reconnaissance tant scientifique que politique. La biodiversité banale ce sont toutes ces espèces que l'on voit depuis toujours sans y prêter attention et que peu de personnes sont capables de simplement nommer. Ce sont les "algues", "les petits poissons", "les petits crabes" et "les coquillages".... L'extrême banalité de cette biodiversité au concept flou pour la plupart des gens nuit à son opérationnalisation dans les politiques publiques. Pourtant, en tant que composante du quotidien, elle représente un levier stratégique pour reconfigurer les relations entre sociétés humaines et milieux vivants. Elle offre une opportunité de penser la biodiversité non comme une entité lointaine ou exceptionnelle, mais comme un continuum accessible, observable et partageable.

Cette biodiversité est extrêmement diversifiée et complexe, de différentes tailles et parfois difficile à observer à l'œil nu. Pour la quantifier, on peut avoir besoin, en plus de l'œil averti du naturaliste de l'aide de nouveaux outils d'étude pour en évaluer l'importance. L'ADN environnemental, les capteurs visuels autonomes ou l'intelligence artificielle permettent de plus en plus d'identifier des espèces et des interactions invisibles jusqu'alors. Ces technologies révèlent une biodiversité insoupçonnée dans des zones autrefois perçues comme banales comme les petits fonds, les ports ou les zones anthropisées.

Compte tenu de ses liens étroits avec la santé globale du milieu marin, il est indispensable désormais de renforcer la prise en compte de la « biodiversité ordinaire » dans les politiques de conservation, y compris dans les critères de restauration écologique. Il s'agit de dépasser la logique de vitrine (ce que sont un peu devenues les aires marines protégées) pour intégrer la diversité fonctionnelle réelle des différents milieux dans les stratégies de gestion.

En faisant de nos petits fonds, de nos ports ou de nos digues, des enjeux environnementaux on ne pourra que renforcer l'adhésion sociale aux enjeux écologiques. Cette perspective invite à dépasser une vision strictement utilitariste ou patrimoniale de la biodiversité, en valorisant les formes d'attention, d'attachement et de savoirs situés. Elle soulève également des tensions : entre protection et gestion, entre naturalité perçue et anthropisation effective, ou encore entre diversité écologique et pratiques agricoles intensives.

Face à ces enjeux, la nécessité d'un langage commun et d'outils adaptés pour rendre visible et évaluable cette biodiversité devient cruciale. Cela implique de décroiser les disciplines et les cadres institutionnels, de redéfinir les indicateurs d'évaluation, et de reconnaître le rôle central des collectivités locales dans la gouvernance du vivant. Ainsi comprise, la biodiversité ordinaire constitue non seulement un objet écologique, mais aussi un enjeu démocratique, appelant à une appropriation collective et politique du vivant ordinaire.

Troisième priorité : suivre et contrôler la pression des espèces invasives les plus menaçantes

La Méditerranée est aujourd'hui l'un des épicycles mondiaux de l'introduction d'espèces exotiques. Environ 1100 espèces introduites y ont été recensées, dont 10 % sont considérées comme invasives, c'est-à-dire capables de modifier en profondeur les équilibres écologiques et socio-économiques. Ces introductions se produisent principalement via les eaux de ballast des navires (4 gigatonnes transportées annuellement dans le monde), l'aquaculture et la conchyliculture, les canaux artificiels comme celui de Suez, ou, encore, les relâchements accidentels d'espèces domestiques.

Désormais, en Méditerranée française, deux espèces sont devenues très problématiques. Il s'agit du crabe bleu américain (*Callinectes sapidus*) qui provoque des dégâts considérables sur le milieu marin. Il détruit les filets, impacte la biodiversité locale en entraînant la disparition d'espèces indigènes, blesse les pêcheurs et met en péril la viabilité économique de la pêche artisanale dans certaines régions (jusqu'à 80% de perte de revenus pour certains pêcheurs, avec des conséquences particulièrement fortes en Corse). Une autre espèce invasive, l'algue invasive *Rugulopteryx* (*Rugulopteryx okamurae*), introduite par les activités aquacoles, produit d'importantes biomasses qui, lors de leur échouage localisé sur les côtes, libèrent des sulfures d'hydrogène toxiques pouvant entraîner des malaises et modifier les communautés benthiques en étouffant les fonds marins.

Malgré l'existence d'un cadre réglementaire européen (règlement européen de 2006) et d'un plan d'action national, la réponse institutionnelle n'est pas à la hauteur de certains enjeux. Le manque de coordination, de réactivité et de moyens empêche des actions de prévention ou de contrôle efficaces. Les décisions sont prises trop tard. Compte tenu des menaces représentées par ces espèces, il serait nécessaire de les considérer véritablement comme des atteintes à l'environnement en mer nécessitant des mesures d'intervention fortes comme dans le cas de la lutte contre la pollution en mer. Ainsi, c'est

sans doute au niveau du représentant de l'Etat en mer que des cellules de lutte devraient être mises en place pour coordonner l'action des administrations dans ce domaine et les opérations de lutte en mer suivant des plans méthodiques.

Quatrième priorité : repenser le réseau des aires marines protégées

Sur le papier, le littoral méditerranéen semble largement protégé. Les cartes affichent un maillage dense d'aires marines protégées (AMP) avec près d'une centaine d'espaces de cette nature et 85% de la mer territoriale classée en AMP, plus 50% si on prend la totalité des espaces maritimes sous juridiction de la France en Méditerranée. C'est considérable. Et pas forcément utile...

Plusieurs aires marines protégées connaissent de vrais succès avec de réels effets sur les espèces protégées. Il s'agit principalement des réserves naturelles (Scandola, Bouches de Bonifacio, Cerbère-Banyuls) ou des cœurs des parcs nationaux (Port-Cros, Calanques) dont certaines ont des niveaux de protection élevés. Mais ces catégories d'espace ne représentent en réalité que moins de 1% de la superficie de toutes les aires marines protégées. Pour autant, la santé de nos espaces maritimes méditerranéens s'est globalement améliorée. Mais, si on approfondi ce constat, ce n'est pas tant la création de toutes ces AMP que l'adoption de mesures générales qui ont contribué à cette amélioration de l'état écologique de la Méditerranée. Ainsi, la décision du préfet maritime de la Méditerranée d'interdiction des mouillages sur les herbiers de posidonie, espèce protégée, a eu un impact formidablement plus fort que la création de toutes les zones Natura 2000 dédiées à cette plante marine (avant l'arrêté de 2019 du préfet maritime, un navire de plus de 24 mètres pouvait mouiller sur la posidonie même dans les zones de protection de cette espèce comme les zones Natura 2000...). Dans un autre ordre d'idée, l'interdiction de pêche du mérrou et du corb du préfet de région PACA pour toute la Méditerranée a beaucoup plus fait pour ces espèces que leur protection dans certaines AMP. L'arrêt de la bétonisation anarchique et l'amélioration de la qualité des eaux rejetées en mer ont été bien plus déterminants pour le retour vers un bon état écologique de la Méditerranée.

Il est devenu nécessaire de repenser les aires marines protégées pour véritablement les adapter aux besoins. Actuellement, la course à la superficie et la multiplication des statuts administratifs (jusqu'à 18 types différents si on comprend les cantonnements de pêche érigés ensuite en « Réserves marines ») a annulé les bénéfices de la protection (que surveiller quand tout est protégé ?) et a, en définitive, joué en défaveur de la France. En affichant des zones de protection qui ne sont pas conformes aux règles fixées par l'UICN, la France est maintenant clouée au pilori par les Organisations non gouvernementales qui l'accusent de ne faire que des « aires marines de papier ». Or, cette accusation est injuste car, comme nous l'avons déjà vu, la France a conduit une politique environnementale en Méditerranée qui est sans doute une des plus exemplaires en comparaison des autres Etats riverains de cette mer.

Alors, que faire ?

Certainement pas aggraver le mal en adoptant une politique de fuite en avant avec la création d'une couche supplémentaire d'AMP que sont les « zones de protection forte ». Il est sans doute nécessaire, désormais, de faire une pause et de réévaluer ces dispositifs à l'aune de leur efficacité écologique réelle et non de leur seul affichage réglementaire. Il faut aussi avoir le courage de fondre nos catégories

administratives d'aires marines protégées dans celles qui sont reconnues officiellement par l'UICN et par l'Union européenne pour ne pas complexifier la lisibilité de ces espaces.

Nombre de ces zones sont issues de compromis politiques entre acteurs locaux, sans véritable assise écologique. Le critère de connectivité, qui permettrait de garantir la cohérence entre les AMP, devrait être appliqué car cela a été rarement utilisé lors de leur désignation.

D'autres propositions émergent aussi pour clarifier le cadre d'action : limiter l'usage du terme "protégé" aux zones bénéficiant d'une protection stricte, renforcer le suivi scientifique des actions menées, et associer davantage les chercheurs à la gouvernance des AMP, évaluer scientifiquement les effets des plans de gestion. Il serait aussi judicieux de créer des bandes continues de non-prélèvement, incluant différents habitats, pour garantir des zones-refuges où la biodiversité peut se maintenir librement.

Cinquième priorité : La pêche en Méditerranée, encore un enjeu majeur compte tenu d'une pression encore forte sur les espèces capturées

La pêche est une activité essentielle. C'est un métier noble qui nourrit les hommes. Elle est indispensable à notre avenir et bien gérée elle garantit la qualité des espaces maritimes. Mais une pêche trop « impactante » sur le milieu détruit son environnement et son modèle économique. Les pêcheurs ont su déjà produire d'importants efforts pour s'adapter. Mais le chemin n'est pas encore terminé.

Car la Méditerranée est toujours concernée par la surpêche, qu'elle soit professionnelle ou de loisirs. En reprenant des statistiques de 2023, seule 2% des débarquements des populations de poissons sur le littoral méditerranéen de la France concerne des espèces "en bon état". Parmi celles-ci, le rouget de vase du golfe du Lion, à hauteur de 2%.

En 2022, 34 % des débarquements français en Méditerranée proviennent de stocks dits "reconstituables ou en cours de reconstitution". Dans cette catégorie, on retrouve le thon rouge de Méditerranée (29%), l'anchois du golfe du Lion (5%), la sardine du golfe du Lion (1%) et, enfin, l'espadon (moins de 1%). Mais, d'autres espèces pêchées appartiennent à la catégorie « d'effondrés » comme le merlu du golfe du Lion ou l'anguille.

Plusieurs facteurs expliquent la dégradation de la pêche en Méditerranée. Il y a bien sûr le réchauffement climatique mais aussi le changement et l'appauvrissement des éléments nutritifs dans l'eau et diverses causes humaines.

La situation des stocks halieutiques, en particulier dans le golfe du Lion, illustre les limites du système de gestion actuel. Malgré des plans successifs de réduction de l'effort de pêche, la surexploitation persiste, notamment pour des espèces longévives comme le merlu. Le constat est clair : les stocks ne se reconstituent pas, en partie à cause de la faible sélectivité des engins de pêche, en particulier les chaluts à petites mailles.

La pression de pêche reste trop forte sur les juvéniles, ce qui empêche le renouvellement naturel des populations. Des simulations montrent qu'un simple élargissement de la taille des mailles de chalut pourrait réduire considérablement la capture de poissons sous-taille, avec des bénéfices économiques

visibles dès la troisième année. Pourtant, cette mesure simple et documentée n'est toujours pas mise en œuvre.

Face à cette situation, l'Europe a instauré un nouveau plan de gestion (*WestMed 2*), proposant une réduction drastique de l'effort de pêche, sauf si des mesures alternatives sont adoptées. Cependant, les choix faits par les représentants professionnels tendent à privilégier des fermetures spatiales plutôt qu'une réelle transformation des pratiques. Le résultat est une superposition de zonages déjà complexes, sans que les gains écologiques soient garantis.

Il est nécessaire de sortir de cette logique court-termiste. La durabilité de la pêche méditerranéenne passe par une adaptation profonde des techniques, une meilleure sélectivité, et une gestion basée sur des indicateurs robustes. Sans cela, les tensions sociales et économiques risquent de s'aggraver, sans bénéfice pour les écosystèmes.

La pression sur les espèces marines est aussi exercée, de manière non négligeable par la pêche de loisirs dont l'activité est mal évaluée et mal contrôlée en Méditerranée. Plusieurs études montrent cependant que les prélèvements sur les espèces ne sont pas négligeables et qu'ils sont parfois supérieurs à la pêche professionnelle. En 2023, les pêcheurs plaisanciers s'accordaient pour constater qu'ils étaient face à une diminution de la ressource sur les cinq dernières années. Une étude de suivi réalisée au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion par le CEFREM (Université de Perpignan Via Domitia) sur la période 2005 – 2015 a montré une baisse de 56 % du nombre de poissons capturés par la pêche de loisir.

D'autres études ont mis en évidence que cette pêche récréative avait non seulement un important impact sur les espèces vulnérables mais pouvait aussi contribuer à l'introduction et à la propagation d'organismes pathogènes et allogènes (appâts) et porter atteinte au milieu marin avec la perte des lignes de pêche, des plombs ou les leurres souvent en plastiques. Il est extrêmement important désormais de mieux encadrer les quantités capturées par pêcheur de loisir, comme cela existe déjà dans les eaux douces, pour réduire la pression sur les espèces. C'est cette politique courageuse de régulation des quantités prises qui a été adoptée en février 2024 dans le Parc naturel marin du golfe du Lion et le Parc national des Calanques. Deux arrêtés signés par le préfet de région Provence Alpes Côte (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) encadrent la pêche de loisir avec la mise en place de mesures importantes comme des quotas par espèce, des tailles minimales ou des périodes de repos biologique. Ou, encore, suivre l'exemple de la réserve naturelle des Bouches-de-Bonifacio où la pêche de loisir est strictement encadrée par une autorisation ayant pour contrepartie l'information obligatoire sur les captures réalisées. Ces mesures prises à titre expérimentale sont exactement ce que l'on pouvait recommander et permettront de mieux comprendre l'impact d'une telle réglementation.

Conclusion

La Méditerranée française a su rebondir depuis sa mort annoncée dans les années soixante-dix. Des mesures majeures ont été prises. Mais, désormais, nous ne pouvons pas rester à la croisée des chemins. La Méditerranée a besoin d'un nouveau souffle environnemental. Ce souffle et cet élan pourrait reposer sur ces cinq nouvelles grandes priorités de l'environnement en Méditerranée. Il faut des projets et des défis communs pour créer les dynamiques qui servent les grandes causes.

Thierry Duchesne
Directeur du département maritime de la FMES